Composition lexicale et nominalisation : où est la morphologie ?

Philippe Barbaud
Université du Québec à Montréal

Texte initialement paru dans *Silexicales* 1, pp. 25-34.

Cet article se situe à mi-chemin d'un programme de recherche qui s'est étalé sur trente ans pour s'achever en 2009 avec la publication d'une somme intitulée Syntaxe référentielle de la composition lexicale. Un profil de l'Homme grammatical *(L'Harmattan). L'importance empirique et la spécificité de ce processus particulier de formation des mots dans les langues romanes justifient amplement de remettre en question certaines prémisses de la conception générativiste du langage, telles l'atomicité syntaxique des entrées lexicales, l'endocentricité des structures syntaxiques et le caractère « strictement dérivationnel » (Chomsky 2005) d'une grammaire universelle présumément innée. Naturelles au cours des années 50 imprégnées de cybernétique, ces clefs de voûte du modèle chomskyen ne résistent pas à l'ouverture cognitiviste qui s'est imposée au cours des années subséquentes. Dans cette nouvelle perspective, notre prise en compte exhaustive des faits de composition obéit à logique rigoureuse qu'impose la non-dissociation théorique du lexique et de la mémoire humaine en regard de l'apprentissage. En démontrant avec raisonnablement de force le caractère syntaxiquement construit d'une bonne partie du lexique de notre faculté de langage, nous faisons valoir qu'un modèle de grammaire ayant pour fondement la stricte séparation théorique de la syntaxe (computation universelle) et du lexique (mémoire) échoue à rendre compte de manière cohérente des faits de langue systémique propre au processus de la composition lexicale, principalement en français. C'est pourquoi nous avons élaboré en fin de parcours un modèle de grammaire cognitive basé sur la connexion plutôt que sur la dérivation des entités formelles (catégories) de la computation syntaxique, et non pas morphologique. Nous estimons en fin de compte que la faculté de langage relève bien davantage de la mémoire humaine que d'une combinatoire abstraite présumément universelle.*

Introduction

Nous nous proposons de montrer que la notion dichotomique de mots possibles / mots existants s'applique aussi à la syntaxe. Il existe donc en français une « syntaxe dérivationnelle » chargée de la construction des entrées lexicales qu'on qualifiera de polylexémiques, par opposition aux entrées lexicales monolexémiques construites en morphologie. Nous illustrerons notre point de vue en nous basant sur l'analyse des expressions nominalisées, ou mots composés existants, comme celles qui sont données en (1), et qui sont construites à partir de la forme participiale supplétive *mise* du verbe *mettre*, un point sur lequel nous reviendrons plus bas :

(1) *une mise en garde ; une mise en scène ; une mise à feu ; une mise à mort ; une mise à pied ; une mise au pas ; une mise sur pied ; une mise à l'index ; une mise à la masse ; une mise en demeure ; une mise en boite; la mise en ondes ; la mise à jour ; la mise au jour ; une mise à prix ; la mise en oeuvre*, etc.

Notre argumentation consiste à montrer que ces noms composés existants ne sont pas construits par un système de règles différent de celui des règles catégorielles de la syntaxe X-barre et que, par conséquent, il n'existe pas de règles de composition lexicale en morphologie, si tant est qu'un modèle de grammaire cognitivement adéquat doit tendre, idéalement, à réduire la redondance de ses computations. Aussi, à la question : Où est la morphologie en composition lexicale?, convient-il de répondre : Nulle part ![1]

1. De la compositionnalité intégrale du syntagme à l'idiosyncrasie de l'entrée lexicale

On observe de ces expressions nominales qu'elles établissent une correspondance régulière et productive avec leur version prédicative transitive, laquelle peut se voir fréquemment, mais pas systématiquement, qualifiée de locution verbale. De fait, nous assumons qu'il s'agit de verbes composés existants comme, par exemple :

(2) *mettre X en garde* ; *mettre X en scène; mettre X à feu; mettre X à mort; mettre X à pied ; mettre X au pas ; mettre X sur pied ; mettre X à l'index ; mettre X à la masse ; mettre X en demeure ; mettre X en boîte*, etc.

Le fait qu'on rencontre bon nombre d'expressions verbales qui n'ont pas de correspondants nominaux alors que l'inverse ne se vérifie pas (cf. (3)) :

(3) *mettre X au courant/*la mise au courant ; mettre X en colère/*la mise en colère ; mettre X sur la table/*la mise sur la table ; mettre X au soleil/*la mise au soleil ; mettre X au parfum/*la mise au parfum*, etc.

suggère fortement de dériver les nominaux de (1) de leur correspondant verbal donné en (2). La préservation, dans l'expression nominale, du sens idoine de l'expression verbale justifie de considérer la correspondance en question comme un processus de nominalisation applicable à la description de base donnée en (4), où nous convenons de ne pas préciser pour l'instant le statut catégoriel de l'argument prépositionnel qui sera simplement noté SX :[2]

(4) $[\ [\ \textit{met}\ ]_V + (X) + [\ P + N/SN]_{SX}\ ]_{SV}$

[1] Le lecteur aura sans doute reconnu un pastiche du titre d'un article de Anderson (1982) "Where's Morphology?" à l'origine d'une réplique de Jensen & Stong-Jensen (1984) intitulée "Morphology Is in the Lexicon !".

[2] Ce type de nominalisation converge, présumons-nous, vers ce que Defrancq (1996, p. 152, n. 3) appelle les *nominalisations sémantiques+, que cet auteur définit *comme étant des déverbaux nominaux caractérisés par la présence dans leur sémantisme du sème "procès" +.

Ajoutons que la différence de statut catégoriel entre les exemples (1) et (2) ne modifie en rien l'unité de constituance syntagmatique que partage chaque paire à l'exception, justement, du comportement nettement distinct de l'argument "libre" identifié par le symbole *X.* Bref, sur le plan formel, on a affaire à une catégorie SN en (1) et à une catégorie SV en (2), c'est-à-dire à des structures syntagmatiques pleinement saturées.

Pour expliquer le blocage des composés impossibles qu'on observe en (3), il est loisible d'invoquer, selon la suggestion d'Aronoff (1976 : 55) entre autres, un effet de la loi de synonymie qui interdit de sanctionner un mot potentiel (ou possible) lorsqu'il existe déjà dans le lexique un synonyme réel. Par exemple, le mot composé potentiel **mise en prison* ne serait pas sanctionné dans l'usage parce que le mot *emprisonnement* en est un synonyme exact. Mais cette explication chronologique vaut ce qu'elle vaut dans la mesure où la parfaite synonymie de *mettre en prison* et *emprisonner* n'empêche pas la coexistence de ces deux entrées lexicales dans le dictionnaire.

Par ailleurs, bien que stable et productive, cette correspondance n'est pas toujours systématique ou régulière. À partir de *mettre son cactus au soleil,* qui n'a rien d'idiomatique, on admettra difficilement l'équivalent nominal **la mise au soleil du cactus* ou **la mise du cactus au soleil.* Il est loisible, là aussi, d'invoquer certaines contraintes sémantiques qui interdisent de nominaliser la suite [*mettre* $\{X_1, X_2\}$] lorsque X_2 est un argument du verbe dans le lexique, ce qui semble a priori acceptable si on considère que le SP *au soleil* est un argument locatif qui se conforme à la fonction circonstancielle inhérente à l'entrée lexicale du verbe *mettre* pris isolément et dans son sens propre. Toutefois, on ne comprend pas pourquoi l'expression *la mise en terre,* par exemple, ne cause aucun problème. Il faut souligner toutefois qu'elle n'a pas le même sens que le mot *enterrement,* ce qui expliquerait la coexistence de ces deux mots dans l'usage mais pas forcément dans le lexique.

En tout état de cause et nonobstant les nombreuses variations de cette correspondance, on devra admettre que, quel que soit le degré d'idiomaticité ou de figement qu'elle acquiert dans chaque cas particulier donné en (1) et (2), la séquence donnée en (4) sert à former autant des locutions existantes que des expressions nominalisées réelles ou possibles, d'où l'absence d'une véritable ligne de démarcation entre l'interprétation purement compositionnelle de cette séquence et son interprétation idiosyncrasique. Sur le plan sémantique donc, le continuum du figement et de l'idiomaticité s'étend de l'idiosyncrasie la plus saillante, comme dans *mise au pas, mise à feu, mise au point, mise en boîte,* etc., à la compositionnalité intégrale, comme dans *mise à la masse, mise à mort, mise à l'index,* etc. (cf. Barbaud, 1995).

Parallèlement, sur le plan formel, la variation se manifeste entre les expressions dont l'argument prépositionnel s'actualise par un syntagme "tronqué", c'est-à-dire obligatoirement dépourvu de matériel en position DET comme dans *mise à pied,* et celles dont l'argument prépositionnel s'actualise dans un syntagme "saturé", c'est-à-dire comportant du matériel en position DET comme dans *mise à la retraite.* Le jeu croisé de cette double variation, on le sait, caractérise l'ensemble des faits de la composition lexicale en français (cf. Barbaud, 1994a).

Dans ces conditions, non seulement la notion même de "mot composé" s'avère impossible à définir rigoureusement (cf. Noailly, 1989), mais aussi la distinction entre la notion de "mot possible", qui présuppose la mise en œuvre du principe de la compositionnalité systémique des éléments, et celle de "mot existant", qui implique celle des idiosyncrasies liées à l'usage, ne contribue en rien à résoudre le problème que soulève la correspondance observée.

3. Conversion morphologique

Ce que révèle cette double variation en revanche, c'est qu'une expression linguistique acquiert le statut d'entrée lexicale dans une grammaire au gré d'une décision plus ou moins consciente prise à la pièce par le locuteur. C'est le propre des suites polylexémiques que d'être ambivalentes à l'égard de ce statut grammatical puisqu'elles peuvent combiner ou dissocier la constituance syntagmatique et la valence lexicale. Par comparaison, les suites monolexémiques construites étant de nature morphémique par

définition, leur statut grammatical ne fait l'objet d'aucune alternative. Toute combinaison de morphèmes vise en effet à générer une entrée lexicale. C'est le statut grammatical obtenu par défaut. Il s'ensuit que la notion d'entrée lexicale subsume la distinction entre mot existant (lexème) et mot possible ou potentiel (lexie).

La question qui se pose est alors précisément celle-ci : lorsqu'une suite polylexémique acquiert le statut d'entrée lexicale dans la grammaire du locuteur, à quel système de règles sa structure interne est-elle imputable ? Est-il raisonnable d'envisager qu'une même suite puisse faire l'objet de deux analyses catégorielles différentes, l'une morphologique, l'autre syntaxique, selon que la suite est perçue respectivement comme un nom composé ou comme une locution verbale ? Formulée autrement, cette question ne laisse que deux choix possibles dans le cadre de la doctrine grammaticale. En se servant du mot composé *mise à pied* comme cas de figure, on relie la séquence verbale donnée en (4) à son expression nominale correspondante selon l'alternative suivante. Soit qu'on applique en morphologie une règle traditionnelle de conversion de terme à terme au participe passé seulement (cf. (5 a)), à la manière des dictionnaires ou encore de Selkirk (1982), Lieber (1992) et Corbin (1992), ce qui amène à structurer la séquence comme en (5b) dans le domaine du syntagme nominal.

(5) a [*mise*]$_{Vpp}$ → [*mise*]$_{N}$
b [[*la*]$_{DET}$ [*mise*]$_{N}$]$_{SN}$ [*à pied*]

Soit qu'on applique une règle de composition lexicale du type de celles qu'ont proposées Di Sciullo & Williams (1987) pour accomplir la conversion catégorielle de toute la séquence verbale en vue d'en faire un atome nominal comme en (6a), ce qui amène à structurer la séquence comme en (6b) dans le domaine du syntagme nominal :

(6) a [*mise à pied*]$_{SV}$ → [*mise à pied*]$_{N}$
b [[*la*]$_{DET}$ [*mise à pied*]$_{N}$]$_{SN}$

Quel que soit le traitement utilisé, le résultat reste rigoureusement le même puisque le traitement se déroule en morphologie, c'est-à-dire à un niveau d'analyse par sélection stricte, qui reste normalement inaccessible à l'information structurale de la syntaxe (direction, adjacence et dominance). Cela s'avère particulièrement vrai de l'analyse formulée en (5b) car ce type de conversion s'accomplit dans le lexique indépendamment du lien de dépendance que le participe entretient avec ses catégories adjacentes, d'où la nécessité de postuler un mécanisme permettant de rendre compte du lien de constituance syntagmatique qui existe entre le SX et le SN dans cette configuration. En tout état de cause, quel que soit le domaine d'application de la conversion morphologique, cette opération obéit à un impératif autre que celui de respecter la constituance formelle des mots, à savoir celui de respecter le postulat de l'endocentricité syntagmatique. La doctrine grammaticale (générativiste ou structuraliste) ne saurait certes concevoir que la tête d'un SN puisse être autre chose qu'un N. Par conséquent, malgré sa forme participiale, le verbe *mettre* doit changer de catégorie et passer de V_{pp} à $N_{fém}$ puisqu'il est la tête d'un SN féminin.

Toutefois, si *mise* était réellement un N dans les expressions nominalisées de (1), on s'attendrait à ce que ce mot se comporte comme n'importe quel N tête de SN, c'est-à-dire de manière non différente d'un nom comme *destruction*, par exemple. Or tel n'est pas le cas. Nous allons montrer que le mot *mise* conserve intégralement toutes les propriétés du verbe qu'il est en réalité, et que ce sont ses propriétés verbales qui expliquent la constituance syntagmatique de l'entrée lexicale polylexémique à la source de la correspondance observée plus haut. On assumera alors la logique que dictent les faits : la structure interne de l'entrée lexicale commune au SN et au SV reste formellement la même, ce qui nous conduit à conclure, entre autres, que la syntaxe détermine elle aussi la construction des mots.

4. Nominalisation et morphologie : perspective historique

En prenant comme point de départ la séquence verbale pour dériver la séquence nominale, la question qui se pose est celle-ci : comment s'accomplit cette nominalisation ? Ce problème nous ramène à la case départ déjà occupée par le notoire *Remarks on Nominalization* de Chomsky (1970). Chomsky et ses émules ont répondu à cette question en montrant que les nominaux agentifs et leurs verbes correspondants sont deux instances catégorielles distinctes en syntaxe, mais identiques de par une seule et même entrée lexicale, ce qui a donné naissance à la morphologie générativiste avec le programme inaugural de Dell (1970). La démonstration de Chomsky, toutefois, rendait évidente l'application de règles de morphologie distinctes des règles transformationnelles de l'époque, dans la mesure où il a eu recours à des noms déverbaux agentifs clairement dérivés par suffixation, comme dans la paire *détruire/destruction.* La morphologie pouvait donc se charger d'un pouvoir dérivationnel fort différent de celui qu'on reconnaissait aux transformations syntaxiques. Mais en effectuant cette nouvelle répartition du travail entre les composantes d'une grammaire, Chomsky a du même coup évacué toute la syntaxe de la problématique de la formation des mots, puisque preuve venait d'être faite qu'on ne pouvait pas rendre compte de la correspondance entre les structures nominales et les structures phrastiques au moyen d'opérations transformationnelles. L'erreur fatale a été de confondre syntaxe et seules transformations. Par la suite, Chomsky ne s'est jamais préoccupé de savoir si la composante des règles syntagmatiques, elle, nonobstant la nouvelle notation X-barre qu'elles venaient de recevoir, pouvait être concernée par la formation syntaxique des mots. Du coup, c'était renoncer à prendre en compte un fait pourtant incontournable, à savoir que la constituance syntaxique caractérise une énorme proportion des entrées lexicales d'une langue comme le français et les autres langues romanes. C'est donc à cette bifurcation manquée de la théorie générativiste que nous revenons.

5. Un cas de suppléance

Pour en revenir aux faits, on observe que la correspondance entre les nominaux et les locutions verbales ne repose sur aucune opération morphologique évidente. À la différence des mots construits sur le modèle de *destruction*, on ne peut pas imputer à la compositionnalité antérieure d'une règle d'affixation la lecture agentive de *mise*, vu qu'on peut avoir *la mise en accusation par le procureur*, *la mise au rancart des tramways par la RATP*, *la mise à pied des grévistes par la direction*, etc. Au contraire, nous soutenons que la forme participiale [mi:z] est l'une des formes supplétives de [mɛt], qui est le radical de base du verbe *mettre*, rejoignant en cela les vues de Morin (1987) concernant le rôle important des radicaux supplétifs dans l'organisation paradigmatique.

Convenons que l'allomorphie du radical est largement affaire de méthodologie linguistique. Pour notre part, une segmentation qui ramènerait ce verbe à un radical monoconsonantique unique [m-], par conséquent sans allomorphe, n'est guère cohérente avec le fonctionnement du système flexionnel du français, qui procède systématiquement par effacement de matériel (troncation ou réduction) à partir d'une forme sous-jacente non marquée plutôt que par addition de morphèmes. En outre, postuler un tel morphème minimal non seulement amplifie considérablement le problème de la polysémie du radical mais aussi introduit un énorme problème d'ambiguïté lexicale. Par exemple, le radical [m-] serait commun à *mettre*, à *mouvoir*, à *mentir*, à *moudre* et possiblement à *mourir*, si on dit que la voyelle qui apparaît à la première personne de l'indicatif présent est un morphème flexionnel autonome ajouté par suffixation. Invoquons un autre argument relatif à la voyelle [i] de la forme participiale réduite du masculin *mis* [mi], que d'aucuns seraient tentés de prendre pour le morphème du temps passé en l'opposant à un morphème singulier [ɛ] du temps présent. Mais cela ne colle pas aux faits de conjugaison puisque la même voyelle apparaît deux fois au subjonctif imparfait : *que nous missions.* Comme le morphème du temps s'intercale en français entre ceux du mode et de la personne, on ne voit pas suivant quelle logique le premier [i] serait une reduplication du second. Enfin, si on admet, suivant en cela une proposition de Gardes-Tamines (1990), qu'il n'existe qu'une seule forme sous-jacente du morphème de l'infinitif pour tous les verbes, en l'occurrence le morphème [R], on prédit faussement que l'infinitif de *mettre*

sera *[m+R] puisque la marque de l'infinitif est en distribution complémentaire avec les marques de mode. Par conséquent, dans un système de segmentation minimale, la voyelle [ε] et la consonne [t] qui s'intercalent entre le radical et le morphème de l'infinitif deviennent complètement arbitraires.

Quelles conséquences faut-il tirer de ce cas de suppléance ? D'abord, que rien ne justifie sur le plan morphologique que *mise* ait pu subir un changement catégoriel au niveau du lexique puisque la suppléance, contrairement à la suffixation, laisse intacte la catégorie du radical. À moins de prôner une conversion de l'allomorphe du verbe, *mise* reste la forme privilégiée du participe passé. Ensuite, que *mise* ne perd aucune des propriétés argumentales de *mettre.* Il s'agit toujours d'un "procès" qui requiert trois arguments. Si nos déductions sont justes, alors quelle assurance avons-nous que *mise* en (1) soit un N tête de SN plutôt qu'un V_{pp} tête d'une entrée lexicale polylexémique dominée par SN ?

6. Trou parasite et autres embarras

Plusieurs arguments peuvent être avancés qui montrent que *mise* n'exhibe pas les propriétés d'un nom dérivé par conversion morphologique. Premièrement, si *mise* était un N obtenu par conversion dans le lexique, alors ce mot devrait afficher le genre non marqué de la conversion en français pour les inanimés, i.e. le masculin. C'est plutôt **le mis à pied* auquel on s'attendrait, comme cas de figure, à l'instar de *un aperçu, un attaché, un permis, un extrait, un abrégé,* etc.

Deuxièmement, si le mot *mise* était un N obtenu par conversion, son sens devrait être autonome et distinct du verbe, comme il l'est pour chacun des exemples que nous venons de citer, ainsi que pour les différentes acceptions qu'on reconnaît à ce mot dans un emploi isolé, celui qu'il a entre autres dans *doubler la mise* et dans *soigner sa mise.* Or ce n'est pas le cas des exemples (1). À la différence du mot *destruction,* qui peut se paraphraser par {ACTION DE DÉTRUIRE}, la paraphrase {ACTION DE METTRE} ne se conçoit pas indépendamment d'un argument d'appoint nécessaire à l'interprétation de toute l'entrée lexicale. On peut titrer un paragraphe en écrivant À *propos de destruction*. Mais un paragraphe intitulé **À propos de mise* poserait un sérieux problème d'interprétation en raison de son défaut de référence. Aussi la dénomination référentielle doit-elle impérativement se substituer à la valeur du procès lorsque le participe passé se fait substantiver par conversion, ce qui n'est pas le cas de *mise.* Par exemple, le nom *un découvert* réfère au compte bancaire et non à l'action de découvrir. Et on ne saurait dire à propos du toit rétractable du stade olympique de Montréal qu'on procède à **La découverte du toit du stade olympique.* Pourtant le mot *découverte* existe comme homonyme du participe passé du verbe *découvrir*, mais il réfère alors non pas au sens compositionnel mais au sens figuré. Cette même nécessité explique alors la différence de grammaticalité entre *la prise de Constantinople par les Chrétiens* et l'impossible * *la prise de la pomme par Alice.*

Troisièmement, si le mot *mise* était un N dérivé par conversion dans la morphologie, il devrait exhiber la même facilité que les mots du type *destruction* à gouverner un syntagme adjacent. Or, non seulement le changement catégoriel induit-il un homonyme avec un sens référentiel très différent du procès, mais aussi permet-il d'inhiber la transitivité verbale au point que les participes passés nominalisés ne peuvent jamais gouverner l'objet du verbe correspondant. Par exemple, au prédicat *faire la soupe* ne correspond jamais **le fait de la soupe*, alors que le couple *détruire Rome / la destruction de Rome* illustre le contraire. Or il existe une forte contrainte sur la distribution de l'objet de *mise.* Ce dernier doit suivre l'argument d'appoint qui fait partie de l'entrée lexicale. Comparer :

(7) a. **la mise des Misérables en scène*
b. **la mise de l'équipe sur pied*
c. **la mise de la proposition aux voix*
d. **la mise du projet en œuvre*
e. **la mise d'Europa V à feu*

(8) a. *la mise en scène des Misérables*
b. *la mise sur pied de l'équipe*
c. *la mise aux voix de la proposition*
d. *la mise en œuvre du projet*
e. *la mise à feu d'Europa*

Une telle contrainte n'existe pas avec les substantifs déverbaux du type destruction, qui peuvent facilement précéder l'objet de leur verbe correspondant suivi du sujet agentif, v.g. la destruction de Rome par Alaric.

Quatrièmement, si le mot *mise* était un substantif déverbal comme les autres, il pourrait gouverner un syntagme adjacent interprété comme son sujet. Avec les substantifs déverbaux dérivés par suffixation, cela ne cause aucun problème :

(9) a. *la proposition du gouvernement d'un moratoire sur la pêche en haute mer*
b. *la décision des commissaires d'ajourner*
c. *la démonstration d'Andrew Wiles du théorème de Fermat*

Avec le mot *mise,* il est impossible d'en faire autant, ce que montrent les exemples (10). Lorsque le sujet est exprimé, il est soit complément du SN, (cf. (11a)), soit complément d'agent (cf. (11b-e)) :

(10) a. **la mise de Lelouch en scène*
b. **la mise de Noah sur pied*
c. **la mise du Président aux voix*
d. **la mise du parti en œuvre*
e. **la mise du patron à feu*

(11) a. *la mise en scène de Lelouch*
b. *la mise sur pied de l'équipe par Noah*
c. *la mise aux voix par le Président*
d. *la mise en œuvre du plan par le parti*
e. *la mise à feu d'Europa par le patron*

Somme toute, on constate que la position adjacente au mot *mise* dans les expressions nominalisées illustrées en (1) ne peut être en réalité qu'un vide fonctionnel, ce qu'on appelle un "trou parasite" en grammaire générative. Or nous savons que la distribution des trous parasites dans un syntagme quelconque est sévèrement régie en syntaxe. C'est pourquoi nous disons que les expressions nominalisées dont il est ici question ne peuvent pas être le fait d'une tête nominale préalablement dérivée par conversion en morphologie. Elles sont le fait d'une tête verbale, ce qui implique qu'elles s'analysent en tant que SN exocentriques. Par conséquent, chaque suite éligible au statut d'entrée lexicale (lexie) ou déjà sanctionnée en tant que "mot composé" s'actualise non pas dans une catégorie lexicale atomique, mais plutôt dans une catégorie syntagmatique "synaptique", c'est-à-dire la catégorie intermédiaire de la syntaxe X-barre, ce qui donne en l'occurrence des objets de catégorie V'.

7. La généralisation de Burzio

Pour comprendre ce trait bien particulier des nominalisations induites par *mise,* il est opportun de rappeler quelles sont les propriétés syntaxiques d'un participe passé. D'une part, rappelons que nous avons affaire à une forme participiale supplétive, et non pas suffixée par le morphème /-é/, comme dans les verbes du premier groupe. Nous avons déjà tiré la conclusion (cf. 5) que la suppléance ne change pas la catégorie du verbe, et qu'elle préserve intégralement le sémantisme du procès. C'est donc la catégorie V_{pp} qui tient lieu de tête syntaxique de l'entrée lexicale V' dominée par SN, ce qui amène à

analyser nos expressions comme en (12), où le symbole **e** tient lieu de catégorie vide en lieu et place de l'objet auquel elle est coindicée :

(12) $[_{SN}$ *la* $[_{V'}$ $[_{V'}$ $[_{V'}$ $[$ *mise* $]_{Vpp}$ $[_{N}$ **e** $]_{i}]$ $[_{SX}$ *à pied* $]]$ $[_{SP}$ *de* $[_{N''}$ *les grévistes* $]_{i}]$ $]_{V'}$ *par* SX $]_{V'}$ $]_{SN}$

D'autre part, Burzio (1986) a bien montré qu'il existe une relation constante et intime entre le rôle thématique du sujet et le Cas abstrait de l'objet. Ladite généralisation de Burzio - nonobstant ses impropriétés - prend la forme du théorème (13), qui dit simplement que si l'argument d'un verbe porte le Cas accusatif (A), alors le sujet de ce verbe est aussi porteur d'un rôle thématique Θ et vice-versa.

(13) $\Theta_S \leftrightarrow$ A (Burzio, 1986 : 185)

Ce principe biunivoque permet de comprendre la présence du trou parasite dans les expressions nominalisées exocentriques. Bien qu'actualisée par son allomorphe participial, la tête du SN reste un verbe V_{pp} dans une configuration nécessairement dépourvue de marque de temps et, par voie de conséquence, de sujet, puisqu'un DET n'en est pas un. Il s'ensuit que V est incapable d'assigner un rôle thématique à un argument extérieur susceptible de remplir cette fonction. Par conséquent, en vertu de (13), il ne peut non plus assigner le Cas accusatif à un argument en position d'objet, d'où la nécessité de recourir à une catégorie vide. Si on avait un SN à la place, comme dans les exemples (7), dans lesquels c'est l'objet qui est concerné par cette position, ou comme dans les exemples (10), dans lesquels c'est le sujet qui l'est, cet argument ne recevrait pas son Cas et se trouverait du même coup à enfreindre le principe du Filtre Casuel. C'est donc pour éviter d'enfreindre ce principe qu'il se crée un trou parasite dans la position adjacente à *mise*, ce qui est l'équivalent d'une prohibition sur l'insertion de matériel dans une structure X-barre. Enfin, l'argument libre pouvant se réaliser facultativement, la nécessité de respecter le Filtre casuel provoque l'insertion obligatoire de la préposition *de* qui sera alors chargée d'assigner un cas oblique au complément adjoint.

8. Conclusion

Notre analyse des expressions nominalisées à partir de la forme participiale *mise* a pu mettre en lumière un aspect de la composition lexicale jusque là ignoré, à savoir que la tête d'un SN n'était pas forcément nominale. Même dans le domaine du SN, le mot *mise* garde toutes ses propriétés de verbe, celles-ci se manifestant autant sur le plan sémantique que sur le plan distributionnel. On est donc amené à considérer l'existence d'entrées lexicales synaptiques de catégorie V' si l'on veut prendre en compte les contraintes syntaxiques qui en régissent la structure interne.

Il n'y a donc pas que les catégories atomiques X° qui peuvent tenir lieu d'entrées lexicales. En ayant établi un lien formel entre locutions verbales et mots composés correspondants, la distinction entre mots possibles et mots existants reçoit un éclairage intéressant. L'ambivalence des entrées lexicales polexémiques montre en effet que le statut d'entrée lexicale semble résulter d'une évaluation constante de toutes les catégories grammaticales en fonction du lexique. Nous tirons la conclusion qu'un modèle de grammaire basé exclusivement sur la "projection" des entrées lexicales atomiques reste irrémédiablement affaibli par la redondance de ses règles de composition lexicale en morphologie dérivationnelle. L'existence en français d'une masse d'entrées lexicales polylexémiques générées par la syntaxe X-barre incite à mettre au point un modèle basé sur la "bijection", c'est-à-dire un modèle où l'information relative à la constituance syntagmatique est prise en compte par les catégories non-atomiques auxquelles sont susceptibles de correspondre des objets du lexique (cf. Barbaud, 1994b ; 1995).

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON S. R. (1982), "Where's Morphology", *Linguistic Inquiry* 13-4, pp. 571-612.

ARONOFF MARK (1976), *Word Formation in Generative Grammar*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

BURZIO L. (1986), *Italian Syntax*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Co..

BARBAUD PH. (1995), « La nominalisation d'un participe passé : la suppléance **mettre / mise** en composition lexicale », *Revue canadienne de linguistique/Canadian Journal ofLinguistics* 40-2, pp. 127-164.

BARBAUD PH (1994a), « Conversion syntaxique », *Linguisticœ Investigations* XVIII-1, pp. 1 -26.

BARBAUD PH (1994b), *Syntaxe dérivationnelle et composition lexicale*, miméo, département de linguistique, Université du Québec à Montréal.

CHOMSKY N. (1970), "Remarks on Nominalization", *in* Jacobs R. A. & Rosenbaum P. S., eds, *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Mass., Ginn and Company, pp. 184-221.

CORBIN D. (1992), « Hypothèse sur les frontières de la composition nominale », *Cahiers de grammaire* 17, Université de Toulouse-le-Mirail, pp. 25-55.

DEFRANCQ B. (1996), « Entre *la liaison* et *le liage.* Étude morphologique », *Travaux de linguistique* 32, pp. 139-154.

DELL F. (1970), *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français*, thèse de Ph. D., Cambridge, Mass., The Massachussetts Institute of Technology

DI SCIULLO A.-M. & WILLIAMS E. (1987), *On the Définition of Word*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

JENSEN J. T. & STONG-JENSEN M. (1984) "Morphology Is in the Lexicon", *Linguistic Inquiry* 15-3, pp. 474-498.

LIEBER R. (1992), *Deconstructing Morphology: Word Formation in Syntactic Theory*, Chicago, University of Chicago Press.

GARDES-TAMINE J. (1990), *La Grammaire I / Phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, Armand Colin.

MORIN Y.-C. (1987), « Remarques sur l'organisation de la flexion des verbes français », *I. T. L. Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 13-91.

NOAILLY M. (1989), « Le nom composé : us et abus d'un concept grammatical », *Cahiers de grammaire* 14, pp. 109-126.

SELKIRK E. (1982), *The Syntax of Words*, Cambridge, Mass., The MIT Press.